

Contrats aidés : le casse-tête ...

Que se passe-t-il ?

Début août, la ministre du travail Muriel Pénicaud annonce le non-renouvellement d'un nombre important de **contrats aidés** :



- ✓ 2016 : environ 460 000 contrats signés ;
- ✓ 2017 : prévision budgétaire (arrêtée sous la présidence Hollande) : 280 000, finalement corrigée à 310 000, au prix d'une rallonge de 400 millions d'euros ;
- ✓ Objectif 2018 : moins de 200 000.

Est-ce grave, docteur ?

La **brutalité** de la mesure va déstabiliser de nombreuses activités qui reposent largement sur des contrats aidés, par exemple : accompagnement hospitalier, activités périscolaires dans les écoles primaires, insertion par l'activité économique (voir la [lettre](#) du président de la COORACE au Président de la République).

Et en matière d'emploi durable ?

L'évaluation la plus sérieuse des différents dispositifs ([étude DARES](#), mars 2017) met en évidence leur efficacité à court terme (baisse rapide du nombre de chômeurs déclarés), mais reconnaît que **les résultats en termes d'emploi durable sont mitigés** :

-  assez bons pour le secteur marchand (il s'agit souvent d'emplois qui auraient de toute façon été créés¹, mais pas nécessairement au profit des mêmes personnes) ;
-  plus aléatoires dans le secteur non marchand (qui peut ainsi créer des emplois supplémentaires, mais n'a pas toujours les ressources pour les pérenniser).

En revanche, quelle que soit l'issue finale, les contrats aidés permettent souvent à des personnes éloignées de l'emploi de se « remettre en selle ».

Qu'en dit Monsieur Macron ?

Beaucoup de mal² : une politique conjoncturelle, souvent rythmée par le cycle électoral, **couteuse et inefficace** ! Il évoque une « *perversion de la politique de l'emploi* » consistant surtout à subventionner indirectement les collectivités locales ou le secteur associatif, mais pas à réduire durablement le chômage. Par contre, il ne dit pas comment se financeront les associations en difficulté.

Que propose-t-il ?

Lutter contre les discriminations (qui affectent en particulier les jeunes issus des quartiers difficiles), ouvrir le marché de l'emploi (cf. les *ordonnances*), alléger le coût du travail, et surtout investir massivement dans la **formation professionnelle** en l'orientant prioritairement vers les demandeurs d'emploi ; à plus long terme, rendre la formation initiale moins inégalitaire.

Alors que penser des contrats aidés ?

Le débat actuel montre bien la **dérive du système** : ce sont les employeurs qui protestent (associations, collectivités) car ils en sont devenus les bénéficiaires, et non vraiment les demandeurs d'emploi. Le dispositif est devenu, en quelque sorte, une « *aide au poste* », poste souvent durable sur lequel on fait « *tourner* » les chômeurs, par roulement.

¹ Ce qu'on appelle « l'effet d'aubaine ».

² Voir l'entretien qu'il a accordé au magazine *Le Point*, 31 août 2017.

Depuis le début de la formule, on a négligé un point essentiel, l'**accompagnement** des demandeurs d'emploi. L'expérience d'associations spécialisées comme SNC révèle combien ce point est essentiel. On a, sauf exception, plus cherché à agir sur les fameux **chiffres du chômage** qu'à faire vraiment de l'**insertion**, avec tout le soin (et notamment la formation en milieu de travail) que cela suppose. La question de l'accompagnement n'a jamais fait l'objet de toute l'attention qu'elle méritait. En particulier pour les allocataires du RSA (1,8 millions de personnes au RSA socle fin 2016, soit 500 000 de plus qu'en 2008). Cette carence explique pour beaucoup la faible efficacité globale du système.

... et de la méthode utilisée ?

On doit regretter une réduction des emplois aidés mise en œuvre sans préparation et sans dispositif de substitution et dénoncer le manque de continuité dans l'action de l'Etat.

Les arguments du gouvernement seraient plus audibles si un large bilan contradictoire de l'utilité et des défauts des emplois aidés avait été dressé.

A ceci s'ajoute un manque flagrant de concertation alors que la nouvelle équipe nous a annoncé qu'elle allait faire de la politique autrement. Ceci révèle un décalage préoccupant entre un discours politique volontariste privilégiant l'épanouissement des talents des personnes et une façon pour l'Etat de traiter brutalement ses interlocuteurs des collectivités locales, de certains services publics et des associations.

Et finalement, que proposer ?

Nous ne portons pas de jugement a priori sur les mesures générales que compte engager le Président de la République. Mais la question est sans doute plus complexe qu'il ne le laisse entendre. C'est bien pour cela que le Pacte civique propose depuis longtemps l'organisation *d'Etats généraux du chômage et de l'emploi*, et soutient le *Manifeste pour un Grenelle de l'emploi et du travail* lancé par SNC.

Avançons cependant, sans prétendre clore le débat, quelques idées :

1/ Dans le secteur marchand, dont on peut espérer qu'il crée de nouveaux emplois, l'utilité des contrats aidés a surtout été de permettre à des personnes éloignées de l'emploi de « *court-circuiter la file d'attente* ». L'essentiel se joue sur une **formation qualifiante adaptée aux besoins du marché** et sur l'**accompagnement des demandeurs d'emploi**. Des dispositifs tels que l'apprentissage et la formation en alternance sont à favoriser, de même que des formules, probablement moins coûteuses que les contrats aidés actuels, d'incitation à embaucher des jeunes sortant de formation, handicapés par leur inexpérience.

2/ Le secteur non marchand, en y incluant celui de l'insertion par l'activité économique, reste essentiel en termes de soutien aux **personnes en situation d'exclusion**. Pour celles-ci, un niveau élevé de contrats aidés de qualité, fondés sur le triptyque **accompagnement - contrat** (assurant une certaine sécurité) - **formation**, demeure indispensable. Plus généralement, on ne parviendra pas au plein emploi sans expérimenter de nouvelles formes de travail (pensons à l'initiative *Territoires zéro chômeur*), qui devront recourir, au moins au démarrage, à l'aide de l'Etat.

3/ La question du **financement** de ces politiques de lutte contre le chômage de masse se pose crûment. Il faut, à l'évidence, des **moyens importants** pour avancer. C'est un **choix de société** que nous devons assumer, et qui suppose une contribution non négligeable des secteurs les mieux nantis de notre société. ***Préférons-nous être riches dans une société déchirée, ou plus sobres dans une société plus fraternelle ?*** A nous, collectif Pacte civique, avec toutes les organisations citoyennes qui partagent nos préoccupations, d'éclairer ce choix.

Le 6 septembre 2017.

La commission coordination générale